



Charte Créa

I.U.T De Quimper

*Partager  
l'esprit d'entreprise.*



## CHARTRE CREA

### **LES OBJECTIFS**

**Ouvrir l'Université sur le monde économique et découvrir le milieu des entreprises par une action dynamique.**

**Dans cet esprit, la démarche proposée vise à favoriser chez l'étudiant la prise de responsabilités et d'initiatives et à développer une réflexion permanente sur l'utilisation des enseignements dans une construction professionnelle.**

**1°** Les étudiants choisissent librement un projet parmi ceux qui leur sont proposés à l'I.U.T. ou qu'ils ont découverts eux-mêmes par des démarches personnelles.

**2°** Les projets retenus peuvent relever de la création ex nihilo ou du développement d'une entreprise (diversification, ouverture d'un nouvel établissement...).

**3°** Les étudiants, organisés en groupe de travail, se répartissent les tâches en collaboration avec le créateur. Celui-ci s'engage à leur communiquer l'intégralité des renseignements en sa possession, en contrepartie les étudiants respectent une **confidentialité rigoureuse**.

**Cette confidentialité s'étend à l'ensemble des projets déposés à l'I.U.T.**

Le plan cadre retenu à ce jour est celui de BPIcreation (Présentation du projet, du créateur, Etude commerciale, Etude juridique, fiscale, sociale, Etude financière).

**4°** Pendant toutes leurs démarches, les étudiants peuvent se faire assister par les membres d'un réseau de compétences (formateurs, administrations, collectivités locales, organismes consulaires, avocats, experts-comptables, consultants, chefs d'entreprises...). Le réseau est constitué d'un ensemble de partenaires qui acceptent de participer librement et bénévolement à cette opération de rapprochement Université - milieu socio-économique.

**5°** Les méthodes d'investigation utilisées doivent respecter une déontologie bien comprise dans l'intérêt de tous.

L'étude réalisée a pour but de présenter objectivement les atouts et les points faibles d'un projet et de présenter des suggestions d'actions au créateur. Celui-ci reste seul maître à bord.



6° La responsabilité des étudiants, celle du réseau de compétences ainsi que celle de l'I.U.T. ne sauraient être engagées, l'opération étant avant tout un travail de recherche appliquée. Ainsi les participants ne sont tenus à aucune obligation de résultat mais à une obligation de moyens. Intégrée dans le cadre des études, son évaluation par un jury de formateurs et d'experts, est prise en compte pour l'attribution de D.U.T.

7° Dans cet esprit l'opération CREA ne se veut en aucune façon concurrente des organismes consulaires et cabinets privés existants et il ne peut être question de rémunération du travail effectué.

8° Le créateur s'engage cependant à couvrir les frais occasionnés par l'étude, en particulier frais de déplacement, de dactylographie et de duplication. Les frais sont estimés au préalable et les demandes de remboursement sont présentées accompagnées des justificatifs nécessaires par les étudiants.

9° Calendrier type :

- **Etape n°1 : Choix d'un créateur et réalisation du projet avec les partenaires.**
- **Etape n°2 : Réalisation de la Partie Commerciale**, remise pour étude au comité de pilotage et soutenance devant un jury de professionnels de l'entreprise (septembre-novembre).
- **Etape n°3 : Finalisation du dossier (approches juridique, sociale, fiscale, financière plus spécifiquement)** (décembre-janvier) et tenue des jurys CREA. Les étudiants ont à débattre des projets devant un jury composé de professionnels de l'entreprise.

**L'ensemble, dossier + soutenance, constitue une épreuve d'examen.**

Un dossier est ensuite remis par les étudiants aux créateurs initiateurs de l'étude. Un exemplaire de chacun d'eux est archivé à l'I.U.T.

**PROJET :** .....

**Groupe :** .....

Le(s) Créateur(s)

Le formateur Créa-IUT

Les Etudiants